

# Module: Approche écologique de l'aménagement du territoire.

Master : Protection de l'environnement

UE : Découverte (UED 1)

Crédits : 1

Coefficients : 1

Mode d'évaluation : Contrôle continu en TD  
+ examen.

CC = Tr Per + Ass + Int

# Programme.

1. Introduction.
2. Chapitre 1: Généralités et définitions
3. Chapitre 2: Ecologie et développement durable.
4. Chapitre 3. Ecologie et l'aménagement.
5. Chapitre 4. Etude d'un cas.

# TD.

1. Risques naturels.
2. Etablissement Plan d'actions
3. Projets d'aménagement.
4. Travaux personnels.

# Problématique du module

- Horticulture et espaces verts
- Choix des jardin secs
- Gazon et l'eau d'arrosage
- L'eau de loisir
- Récupération de l'eau de pluies
- Atténuation des eaux de crues..

# INTRODUCTION.

- Une caractéristique fondamentale des systèmes écologiques (écosystèmes) est leur **dynamisme**.
- Le cycle de la matière et le flux de l'énergie traversent sans interruption, les êtres vivants naissent et meurent sans arrêt.
- La physionomie et la structure des communautés change peu ou pas sur une longue période. Exp : un chêne remplace un chêne, un lombric remplace un lombric.
- Cependant, une perturbation d'origine externe, brutale ou progressive, (Exp : modification climatique, ou action de l'homme) peut rompre cet équilibre dynamique et la remarquable stabilité de l'écosystème.
- La couverture du sol et le cadre bâti manifestent superficiellement l'usage du sol et l'artificialisation de l'espace par la société.

- Un territoire est un espace habité par une population avec ses besoins de subsistance, qui vit en société et mène des activités économiques, qui se déplace afin d'utiliser les sites.  
Le fonctionnement de ce système nécessite des consommations diverses allant des fluides aux équipements, et produit des impacts écologiques.
- Partout où des groupes de personnes utilise des terres et ses ressources, la planification est mise en oeuvre d'une façon consciente ou non, cette utilisation ne tient pas compte seulement de la production, mais aussi des fonctions terrestres tels que les zones protégées, les zones de récréation...., la construction de routes, élimination des déchets sur les côtés...
- Pour comprendre et gérer un territoire, il convient de le saisir dans ses aspects spatiaux, démographiques, sociaux, économiques et écologiques.

# Chapitre 1: Généralités et Définitions.

# *Les objectifs à atteindre*

- **Les objectifs majeurs sont de concevoir un aménagement de l'espace considéré en créant une symbiose entre les potentialités naturelles et les contraintes physiques et socioéconomiques, et si possible, lever les principales contraintes afin d'assurer à long terme :**
- **un usage rationnel et plus équilibré des terres par la mise en valeur des potentialités naturelles en faisant appel aux savoirs faire locaux ;**
- **une nouvelle distribution des espaces**
- **une valorisation des ressources existantes ;**
- **une intégration cohérente des activités agricoles, forestières et pastorales**
- **une protection et une conservation des ressources naturelles ;**

- un respect des normes élémentaires de l'écologie ;
- la création de nouveaux emplois, la stabilisation des populations éparses et l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations rurales
  
- Afin, il est impératif de tenir compte de tous les éléments physiques, biotiques et humains qu'il est possible de résumer comme suit :
  - élément physiques : relief, sol et climat ;
  - éléments biotiques : composition et dynamique de la végétation ;
  - éléments anthropiques : structure, évolution et répartition de la population, leurs activités et leurs besoins.

# Aménagement :

- Il consiste en une intervention sur les milieux naturels ou modifiés pour privilégier généralement un usage (épis pour la navigation, levées contre les crues...).
- Selon M. Claudius-petit l'aménagement du territoire est la recherche, dans le cadre géographique d'un pays d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques.

# L'aménagement du territoire

- **Le territoire** est une étendue de terre dépendant d'un Etat, une collectivité territoriale, une juridiction. Exemple le territoire de l'Algérie, le territoire de la Région Est, de la wilaya, de la commune, du quartier.
- **L'aménagement du territoire** est une volonté politique d'inscrire les actions (les actions nationales, régionales ou locales) dans un cadre de cohérence spatiale.

C'est surtout une politique volontaire de la part des pouvoirs publics, pour tenter d'agir sur l'organisation de l'espace, c'est à dire sur les rapports existant entre le fonctionnement de l'économie ou la vie des hommes, et la structure de l'espace dans lequel s'exerce le système économique et social.

- L'aménagement du territoire repose aussi sur le développement rurale, la mise ne valeurs des massifs montagneux, la protection du littoral, les parcs naturels, la création de zones industrielles et portuaires ; mais aussi les activités tertiaires, administratives, d'enseignement et de recherches, le tourisme, l'amélioration des voies de communication : aéroport, autoroutes, chemins de fer.
- L'aménagement du territoire contribue à une meilleure organisation du territoire et à la recherche des solutions aux problèmes dépassant le cadre locale et vise ainsi à créer un sentiment d'identité commune en tenant compte des relations nord/sud et est/ouest.

# Approche écologique.

- On peut définir une ‘approche écologique’ comme l’intégration (au sens mathématique du terme) de toutes les différentes composantes qui font un ‘milieu naturel’.
- Exemple a savoir;
  - Les écosystèmes existants;
  - La biodiversité à sauvegarder;
  - La lutte contre les changements globaux;
  - La politique nationale d’aménagement...

Gaz carbonique

Oxygène

Photosynthèse

Métabolismes

Réserves

Sève  
élaborée

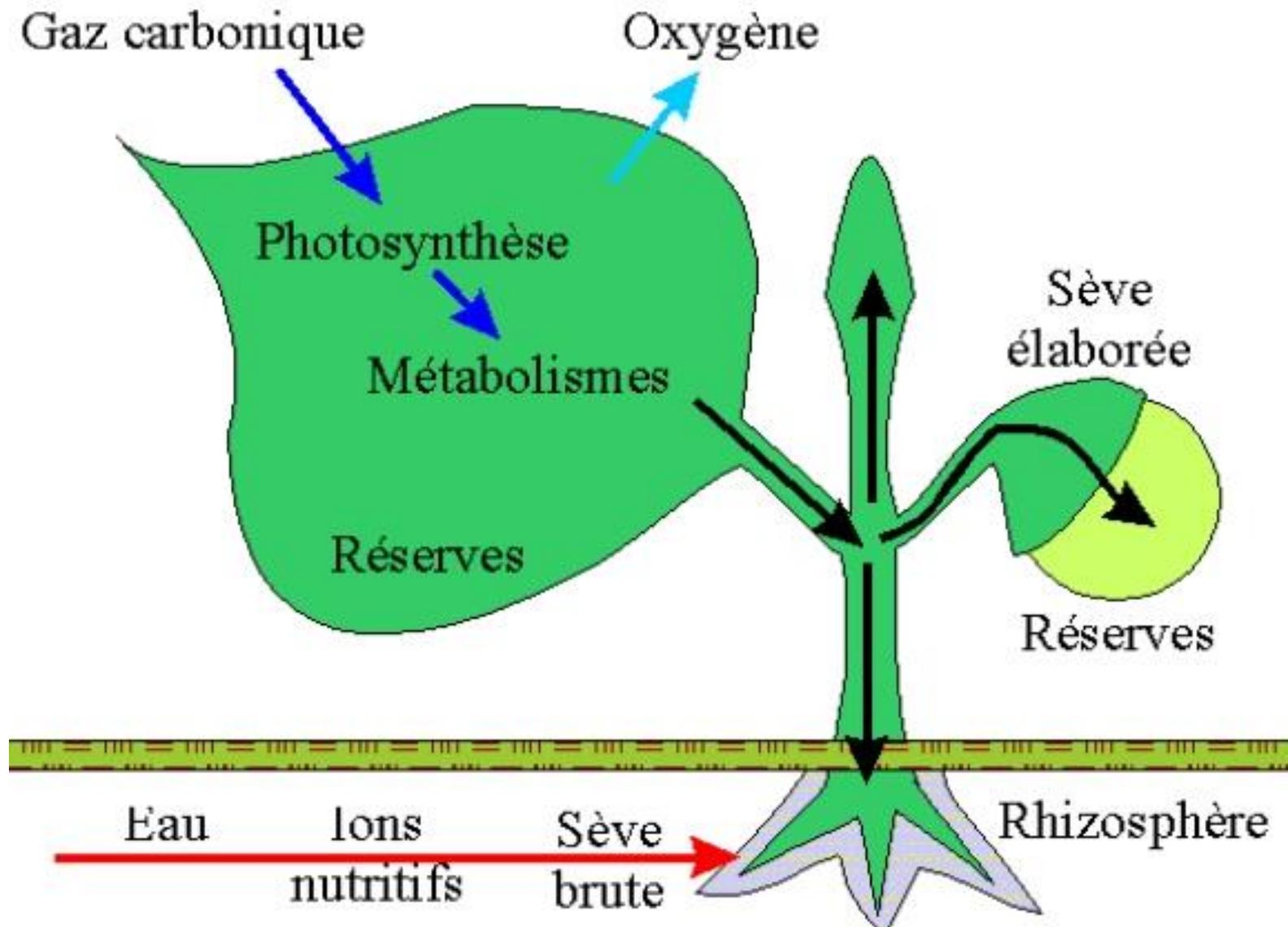
Réserves

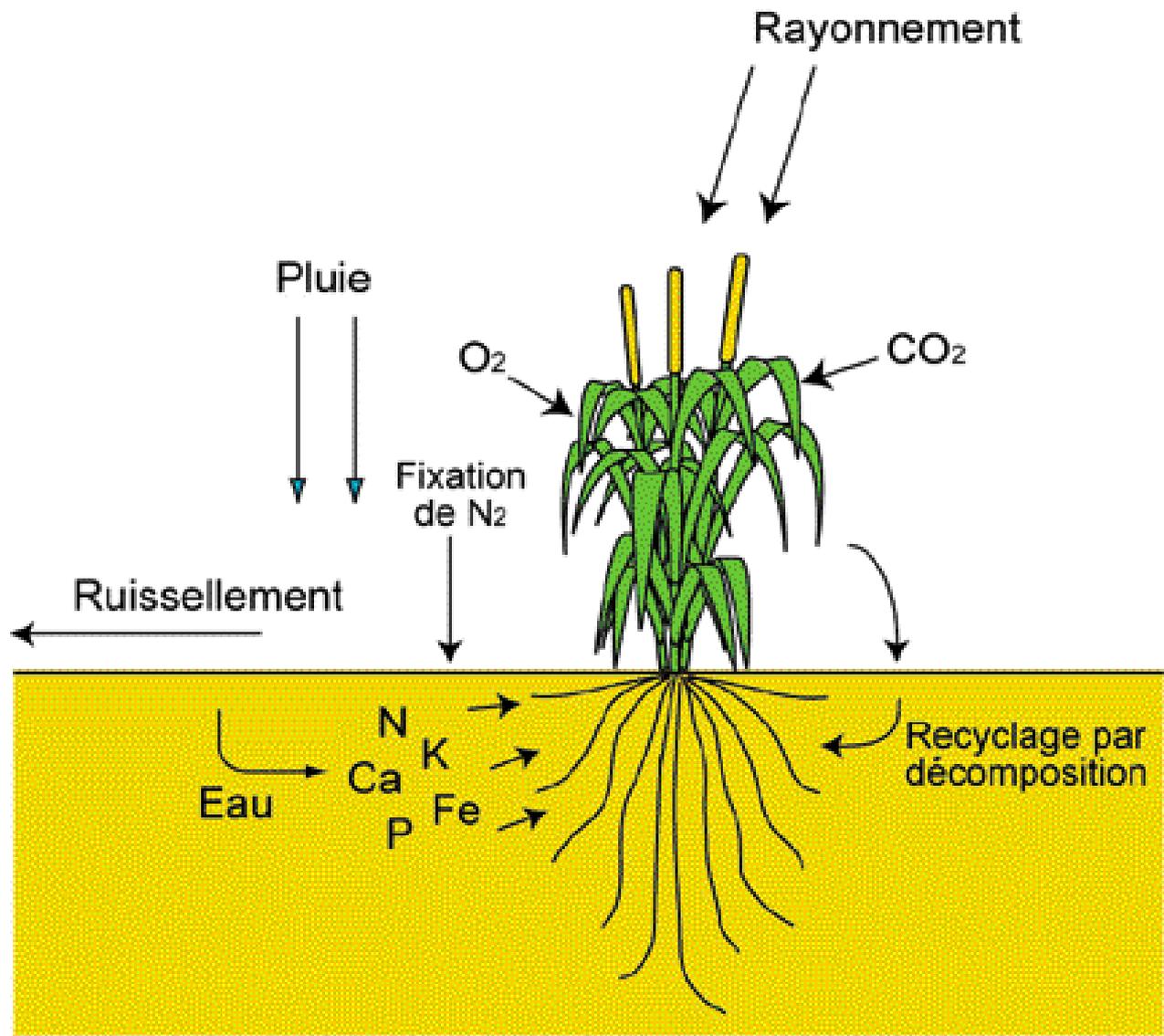
Eau

Ions  
nutritifs

Sève  
brute

Rhizosphère





# CERTAIN PRINCIPES ÉCOLOGIQUES.

**La première loi de l'écologie stipule que** «*Toutes les parties du complexe vital sont interdépendantes* ».

*Les systèmes écologiques sont des systèmes dynamiques qui évoluent grâce à l'interaction de nombreux éléments abiotiques et biotiques qui forment respectivement le biotope et la biocénose, cette dernière étant elle-même formée par un ensemble d'espèces associées en un réseau trophique. Ainsi, nous explique Commoner (1971), en tout système naturel, ce qui est rejeté comme déchet par un organisme est utilisé comme nourriture par un autre organisme.*

**La deuxième loi de l'écologie enseigne que** «*La matière circule et se retrouve toujours en quelque lieu* ».

*Il est ici question des cycles biogéochimiques et des éléments (carbone, azote, phosphore, soufre, etc.) qui traversent les systèmes écologiques, passant de l'environnement aux organismes vivants et des organismes à l'environnement. La matière et l'énergie ne sont ni créées ni détruites, les êtres vivants ne peuvent que les transformer. Cela veut dire, entre autres, que l'introduction de nouvelles substances dans les écosystèmes, lesquelles sont rarement contrôlables et désirables.*

**La troisième loi de l'écologie précise enfin que** «*La nature en sait plus long* ».

Les hommes doivent user de beaucoup de précaution et de prudence avec ce qu'ils rejettent dans la nature.

# Notion de la Zonation.

Dispositif territorial soit naturelle ou humaine des milieux récepteurs telle que les divers milieux répartissent en fonction d'un facteur naturel dominant (zones de climats, zones montagneuses, côtières, steppes, déserts.. ) ou d'un facteur humain (zones industrielles, activités commerciales, zone d'aménagement urbain ou agricole..).

# Zones à aménager.

- **Zone côtière et infralittorale:** endroit qui recouvre la partie terrestre du littoral.
- **Zone d'expansion des crues(Zone inondable ) :** Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. En général on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.
- **Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) :** Parcs national, du Cèdre, d'Alfa... **Zone de refuge** des espèce animaux (sienges..).

- **Zone humide** : Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ;
- **Zone sensible** : milieux sensible à la pollution, au pâturages, à la mécanisation, ai bruits...
- **Zones vulnérables**: les zones qui alimentent, les eaux souterraines et les eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à *50 mg/l* , les eaux des estuaires, les eaux côtières et marines et les eaux douces superficielles qui ont subi une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote,...

# Chapitre 2.

## Ecologie et développement durable.